

A-Farah Beauté

Société par action simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 36, rue de Verdun, 93160 Noisy-le-Grand

R.C.S. Bobigny 902 205 509

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2024 STATUANT SUR LE NOUVEAU PRESIDENT ET LE NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE, DE L'AGREMENT DE MONSIEUR BILEL BEN FARAH EN TANT QUE NOUVEL ACTIONNAIRE

Les actionnaires de la SAS A-Farah Beauté, Société par action simplifiée au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 36, rue de Verdun, 93160 Noisy-le-Grand, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 902 205 509, se sont réunis audit siège le premier mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures sur la convocation qui leur a été adressé individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 février 2024 conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Hannen Nadji, Président de la Société.

Le président constate que sont présents :

- Madame Ouassila Benbahouche, actionnaire,
- Madame Hannen Nadji, actionnaire,
- Madame Salmah Galaoui, actionnaire.

Le président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- un exemplaire des lettres de convocation à la présente assemblée ainsi que des récépissés d'envoi aux actionnaires,
- un exemplaire des accusés de réception des lettres de convocation,

- texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- prise en considération de la démission de Madame Hannen Nadji de ses fonctions de Président,
- quitus à la présidence de sa gestion,
- nomination de Monsieur Bilel BEN FARAH, né le 15 avril 1997 à Meaux (77), de nationalité française, demeurant 10, square Cherubini, 77100 Meaux, célibataire, aux fonctions de Président et ce, pour une durée illimitée,
- agrément de Monsieur Bilel BEN FARAH en tant que nouvel actionnaire,
- nomination de Madame Salmah Galaoui, née le 4 juillet 1973 à Lagny-sur-Marne (77), de nationalité française, demeurant 10, square Cherubini, 77100 Meaux, célibataire, aux fonctions de Directeur Général et ce, pour une durée illimitée,
- pouvoir pour accomplir les formalités administratives et notamment d'enregistrement qui résulteront des décisions de la présente assemblée.

Puis il donne lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte de la démission de Hannen Nadji de ses fonctions de Président et ce, avec date d'effet au 1^{er} mars 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus à Hannen Nadji pour les actes de gestion qu'elle a effectués dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale nomme, à compter du 1^{er} mars 2024, Monsieur Billel BEN FARAH, né le 15 avril 1997 à Meaux (77), de nationalité française, demeurant 10, square Cherubini, 77100 Meaux, célibataire, aux fonctions de Président et ce, pour une durée illimitée.

Ce dernier accepte ladite fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des actionnaires, après avoir pris connaissance de l'intention qu'ont exprimé :
Madame Hannen Nadji de céder :

- 47 actions numérotées de 7 à 53, qu'elle détient à Monsieur Bilel BEN FARAH, né le 15 avril 1997 à Meaux (77), de nationalité française, demeurant 10, square Cherubini, 77100 Meaux, célibataire, déclare agréer ce dernier comme nouvel associé à compter du jour où la cession, régularisée, sera signifiée à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale nomme, à compter du 1^{er} mars 2024, Madame Salmah Galaoui, née le 4 juillet 1973 à Lagny-sur-Marne (77), de nationalité française, demeurant 10, square Cherubini, 77100 Meaux, célibataire, aux fonctions de Directeur Général et ce, pour une durée illimitée,

Cette dernière accepte ladite fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités administratives et notamment d'enregistrement qui résulteront des décisions prises par la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la Présidence et les actionnaires présents dont les noms suivent :

- Madame Hannen Nadji
Président démissionnaire, ex-actionnaire,
- Madame Ouassila Benbahouche
Actionnaire,
- Madame Salmah Galaoui,
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général, actionnaire,
- Monsieur Bilel BEN FARAH
Bon pour acceptation des fonctions de Président, actionnaire.

